

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 023/323

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
chemin des bardonnières
afin d'effectuer des travaux électriques pour ENEDIS**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE

ZI DE LA LOGE

17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que afin d'effectuer des travaux électriques pour ENEDIS , des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés chemin des bardonnières,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 13 novembre 2023 à 8h00 au mardi 12 décembre 2023 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits chemin des bardonnières afin d'effectuer des travaux électriques pour ENEDIS organisé par "INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE

Fait à La Flotte, le 20/10/2023

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

